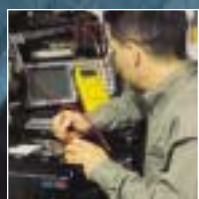




www.sceau-rouge.ca

UNE PORTE OUVERTE À LA MOBILITÉ DANS LES MÉTIERS



Qu'est-ce que le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge?

Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge (auss appelé le programme du Sceau rouge) constitue un partenariat entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral. L'objectif du programme est de favoriser la mobilité des travailleurs qualifiés. C'est en encourageant l'implantation de normes dans les programmes de formation et de reconnaissance professionnelle que ce programme aide les travailleurs qualifiés à exercer leur métier partout au Canada.

Quelle est la nécessité du programme du Sceau rouge?

En vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité de la formation d'apprentis et de la reconnaissance professionnelle des travailleurs qualifiés au titre de compagnon incombe à chaque province et territoire. Des écarts sont ainsi apparus dans la législation des provinces et des territoires, entraînant des différences dans le contenu des programmes de formation et dans les normes de certification.

Comment le programme du Sceau rouge aide-t-il les Canadiens?

Les travailleurs spécialisés peuvent exercer sans obstacle leur métier là où il est désigné Sceau rouge lorsqu'ils ont obtenu la mention Sceau rouge en ayant réussi l'examen des normes interprovinciales. Les examens sont élaborés par l'industrie et établis à partir d'analyses de professions validées à l'échelle nationale.

Comment le programme du Sceau rouge fonctionne-t-il?

Dans les métiers désignés Sceau rouge, un apprenti ou un détenteur d'un certificat professionnel provincial ou territorial peut se présenter à l'examen interprovincial. S'il réussit son examen, un sceau rouge est apposé à son certificat professionnel, d'où le nom du programme. Dans certains cas, un sceau rouge sera apposé aux cartes d'identité ou aux certificats de fin d'apprentissage.



LES MÉTIERS DÉSIGNÉS SCEAU ROUGE SONT :

- Boulanger-pâtissier/boulangère-pâtissière
- Briqueteur-maçon/briqueteuse-maçonne
- Calorifugeur/calorifugeuse (chaleur et froid)
- Carreleur/carreleuse
- Charpentier/charpentière
- Chaudronnier/chaudronnière
- Coiffeur/coiffeuse
- Couvreur/couvreuse
- Cuisinier/cuisinière
- Débosseleur-peintre/débosseleuse-peintre
- Ébéniste
- Électricien industriel/électricienne industrielle
- Électricien/électricienne (construction)
- Électromécanicien/électromécanicienne
- Ferblantier/ferblantière
- Finisseur/finisseuse de béton
- Latteur/latteuse (spécialiste de systèmes intérieurs)
- Machiniste
- Manœuvre en construction
- Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier)
- Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd
- Mécanicien/mécanicienne de brûleurs à mazout
- Mécanicien/mécanicienne de camions et transport
- Mécanicien/mécanicienne de machinerie agricole
- Mécanicien/mécanicienne de motocyclettes
- Mécanicien/mécanicienne de réfrigération et d'air climatisé
- Mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles
- Mécanicien/mécanicienne en protection-incendie
- Monteur/monteuse d'appareils de chauffage
- Monteur/monteuse de charpentes en acier (barres d'armature)
- Monteur/monteuse de charpentes en acier (généraliste)
- Monteur/monteuse de charpentes en acier (structural/ornemental)
- Monteur/monteuse de lignes sous tension
- Monteur-ajusteur/monteuse-ajusteuse de charpentes métalliques
- Opérateur/opératrice de grue automotrice
- Outilleur-ajusteur/outilleuse-ajusteuse
- Peintre d'automobiles
- Peintre et décorateur/décoratrice
- Plombier/plombière
- Poseur/poseuse de revêtements souples
- Préposé/préposée aux pièces
- Réparateur/réparatrice de remorques de camions
- Soudeur/soudeuse
- Technicien/technicienne d'entretien d'appareils électroménagers
- Technicien/technicienne de véhicules récréatifs
- Technicien/technicienne en électronique – Produits de consommateur
- Technicien/technicienne en forage (pétrolier et gazier)
- Technicien/technicienne en instrumentation et contrôle
- Vitrier/vitrière

Les métiers mentionnés ci-dessus ne sont pas tous désignés Sceau rouge dans toutes les provinces et tous les territoires. Veuillez vous renseigner auprès de votre bureau local d'apprentissage afin de connaître quels métiers sont désignés Sceau rouge dans votre province ou votre territoire. Veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca pour obtenir l'information à jour puisque les métiers peuvent faire l'objet de modifications.

Comment un travailleur peut-il obtenir un sceau rouge?

Un sceau rouge est accordé pour les métiers désignés si le travailleur a :

- A** réussi un programme reconnu de formation provinciale ou territoriale des apprentis;

ou

B obtenu un certificat professionnel d'une province ou d'un territoire au titre de compagnon dans le domaine visé;
- C** montré qu'il peut passer l'examen visant l'obtention d'un sceau rouge en évaluant l'expérience acquise dans l'exercice d'un métier désigné Sceau rouge;

ou

D obtenu un certificat professionnel d'une province ou d'un territoire au titre de compagnon dans le domaine visé;
- 2** réussi l'examen des normes interprovinciales Sceau rouge dans son métier.



Lorsqu'un détenteur d'un sceau rouge déménage d'une province ou d'un territoire à l'autre, est-il nécessaire qu'il repasse l'examen interprovincial?

Si le métier est désigné Sceau rouge dans la province ou le territoire où le détenteur déménage, il n'est pas nécessaire de repasser l'examen de qualification. Quelques provinces et territoires exigent des honoraires pour la délivrance du certificat professionnel.

La mobilité est un élément clé pour la main-d'œuvre canadienne. Pour les gens de métier spécialisés, le Sceau rouge est la seule porte ouverte à la mobilité à travers le Canada. Si vous êtes une personne de métier et que vous souhaitez déménager, nous vous encourageons à communiquer avec votre bureau régional d'apprentissage. Selon votre province ou territoire d'appartenance, veuillez consulter les coordonnées des représentants provinciaux ou territoriaux suivants :

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR :
Téléphone : 1-709-729-2729
Site Web : <http://www.gov.nl.ca/app>

NOUVELLE-ÉCOSSE :
Téléphone : 1-902-424-5651
ou sans frais (seulement pour la Nouvelle-Écosse) : 1-800-494-5651
Site Web : <http://www.apprenticeship.ednet.ns.ca/>

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD :
Téléphone : 1-902-368-4460
Site Web : <http://www.apprenticeship.pe.ca>

NOUVEAU-BRUNSWICK :
Téléphone : 1-506-453-2260
Site Web : <http://www.AOC-ACP.gnb.ca>

QUÉBEC :
Téléphone : 1-514-864-2458
Site Web : <http://emploi.quebec.net/index.htm>

ONTARIO :
Téléphone : 1-416-326-5605
Site Web : <http://www.edu.gov.on.ca>

MANITOBA :
Téléphone : 1-204-945-3337
ou sans frais (seulement pour le Manitoba) : 1-877-978-7233
Site Web : <http://www.edu.gov.mb.ca/aet/apprent/index.htm>

SASKATCHEWAN :
Téléphone : 1-306-787-2444
ou sans frais (seulement pour Saskatchewan) : 1-877-363-0536
Site Web : <http://www.saskapprenticeship.ca>

ALBERTA :
Téléphone : 1-780-427-8765
Site Web : <http://www.tradesecrets.gov.ab.ca>

COLOMBIE-BRITANNIQUE :
Téléphone : 1-778-328-8700
ou sans frais (seulement pour la Colombie-Britannique) : 1-866-660-6011
Site Web : <http://www.itabc.ca>

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :
Téléphone : 1-867-766-5100
Site Web : <http://www.ece.gov.nt.ca>

YUKON :
Téléphone : 1-867-667-5298
ou sans frais (seulement pour le Yukon) : 1-800-661-0408
Site Web : <http://www.gov.yk.ca>

NUNAVUT :
Téléphone : 1-867-857-3050
Site Web : <http://www.gov.nu.ca/education/eng/index.htm>

RHSC / CANADA :
Téléphone : 1-819-953-7436
Site Web : <http://www.sceau-rouge.ca>

www.sceau-rouge.ca

LE PROGRAMME DES NORMES INTERPROVINCIALES

SCEAU ROUGE

UNE PORTE OUVERTE À LA MOBILITÉ DANS LES MÉTIERS



Géré par le
Conseil canadien des
directeurs de l'apprentissage (CCDA)

Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge est un partenariat entre le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires.